



FLASH INFO SCPN du 10 mai 2017

Point d'étape sur la réforme territoriale de la DSPAP

Cher(e)s collègues,

Le 9 mai 2017, le préfet de police a tenu à recevoir les organisations syndicales afin de leur livrer sa vision stratégique de la réforme de la sécurité du grand Paris.

Après avoir dressé le même constat que le préfet CADOT quant à l'émiettement des entités policières sur le ressort de la petite couronne parisienne et avoir conclu à la nécessité de conduire des réformes, il a précisé que les travaux avaient vocation à se poursuivre. Conscient toutefois des difficultés existantes, le préfet de police a souhaité infléchir certaines orientations qui avaient été prises par son prédécesseur.

La première inflexion concerne **le calendrier** qui est retenu par la nouvelle autorité préfectorale. Alors que sous l'autorité du précédent préfet, les délais de mise en œuvre étaient particulièrement contraints (été 2017 pour un projet déjà presque abouti avec des propositions étoffées), le nouveau préfet de police entend ne pas « polluer », selon ses propres termes, le débat politique avec ces problématiques et a insisté sur le fait que les travaux reprendraient à l'issue des élections législatives. Il a indiqué notamment avoir perçu les questionnements des élus, qui l'ont manifestement saisi en nombre, inquiets des conséquences en terme de fermetures de commissariats.

En ce qui concerne l'information des élus sur l'entreprise de réforme territoriale envisagée, le préfet DELPUECH a insisté sur la nécessité de les associer de manière étroite au processus décisionnel, en faisant œuvre de transparence et d'écoute. Son premier acte en ce sens consiste en l'envoi d'un courrier aux élus de petite couronne, daté du 4 mai 2017, ici en pièce jointe. Il a précisé que le travail serait relancé à partir de la reprise de contact avec les élus, avec notamment l'organisation de réunions sur chaque département associant le PP, le préfet de département, le DSPAP et le DTSP.

Sur le plan de la **méthodologie**, le préfet a souligné que rien n'était encore décidé, laissant entendre que même l'entité districale n'avait pas nécessairement vocation à disparaître. Il a notamment pu indiquer que le projet de réforme devait conduire à trouver sur chaque territoire le format permettant de poursuivre les objectifs qu'il souhaite atteindre, sans viser à une uniformité calquée sur tous les départements.

Le préfet de police a insisté sur la nécessité de revoir les **organisations syndicales** dans un avenir proche.

Au final, si le principe même de la réforme n'est pas remis en cause, il semble que le rythme comme les modalités d'association des différents partenaires au processus décisionnel puisse rapidement « bénéficier » d'un changement de paradigme.

Les organisations syndicales interrogées à l'occasion de cette réunion, parmi lesquelles le SCPN, ont unanimement dénoncé le manque de transparence générale du projet jusqu'alors, les modalités de sa déclinaison, ainsi que le rythme imposé aux travaux.

A l'issue des prises de parole des organisations syndicales, le préfet de police a déclaré qu'il fallait distinguer **trois temps** : celui de la définition du projet, celui de l'explication et de l'accompagnement de la conduite du changement pour l'appropriation et enfin celui de la mise en œuvre.

Une note d'information pourrait selon lui être prochainement diffusée à ce sujet afin d'explicitier la doctrine.

Au plan stratégique, il a tenu à insister sur le fait que la dimension de proximité, comme la question zonale, étaient des notions particulièrement présentes à son esprit et que son action zonale devait pouvoir compter sur les directions actives de police.

De nouvelles réunions au sein des départements seront organisées. A cette occasion, le préfet de police a rappelé le statut de collaborateurs privilégiés des **préfets territoriaux**, qu'il entend voir s'impliquer sur ces sujets.

Dans ce contexte, le SCPN entend conserver, comme jusqu'alors, une attitude très attentive, critique mais également constructive, en lien avec notre réseau territorial dont nous saluons la qualité des productions, des alertes et la constance de la vigilance sur ces questions.

Avec l'assurance de notre détermination à vous défendre dans le cadre d'une réforme de cette ampleur, qui ne saurait être conduite sans les commissaires de police,

Bien sincèrement,

Le secrétariat général du SCPN,
Céline BERTHON,
Jean-Luc TALTAVULL,
Richard THERY,
Jérémie DUMONT.

Paris, le 4 mai 2017

Nos références : 17-05-1320

Mesdames et Messieurs les Maires des départements
des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

La préfecture de police a engagé, il y a quelques mois, une réflexion technique sur l'évolution de l'organisation territoriale de la sécurité de proximité en petite couronne parisienne. La presse locale ayant fait état de ces travaux, certains élus s'en sont inquiétés. Je souhaite donc dissiper tout malentendu sur les objectifs et sur la méthode de ces travaux.

Cette réflexion est née du constat que l'organisation territoriale de la sécurité de proximité en petite couronne n'était, dans certains secteurs, plus adaptée aux exigences opérationnelles. Son émiettement se traduit par l'immobilisation de policiers dans des fonctions de garde et de soutien. Certains services de petite taille peinent à remplir pleinement leurs missions sans recourir à des mutualisations avec des services voisins.

Au moment où je prends mes fonctions, mon objectif est d'améliorer la qualité du service rendu par les services de police en recherchant davantage de proximité, de disponibilité et d'efficacité. Il s'agit d'accroître le nombre de patrouilles effectivement présentes sur la voie publique, de mieux les sectoriser dans des territoires à taille humaine, de réduire les délais d'intervention, de renforcer l'efficacité des services d'investigation, de mieux exploiter le réseau de vidéosurveillance, d'améliorer les conditions d'accueil du public.

Au regard de ces objectifs, les réflexions en cours visent à déterminer comment une organisation adaptée des services de police, comprenant la mutualisation au niveau pertinent de certaines fonctions, permettrait de redéployer des effectifs vers les missions prioritaires.

A ce stade, cette réflexion n'en est qu'à ses prémices et aucune décision n'a été prise. En tout état de cause, elle nécessite une concertation approfondie, en interne, mais aussi avec nos partenaires, en premier lieu les élus concernés, territoire par territoire.

Dans cet esprit, sitôt l'actuelle période électorale achevée, c'est-à-dire après l'élection des députés, j'organiserai dans chaque département, avec votre préfet et les directeurs de police concernés, une rencontre avec les maires afin d'effectuer un tour d'horizon des questions de sécurité, d'évaluer les attentes et les possibilités d'amélioration dans l'organisation et le fonctionnement de nos services et de tracer ensemble les voies de progrès.

Dans l'attente de nos futurs échanges à ce sujet, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

et cordiale



Michel DELPUECH

En communication à :

- *Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine*
- *Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis*
- *Monsieur le préfet du Val-de-Marne*